



LA SAINTE AMPOULE

Bulletin du Prieuré Notre-Dame de Fatima
3, rue Charles Barbelet – 51360 Prunay – tél. : 03 26 61 70 71

N° 210 – septembre 2012 – prix de revient : 0,50 euro

Editorial

L'incompatibilité radicale entre la profession de foi catholique et l'appartenance à une loge maçonnique a été maintes fois rappelée par les souverains pontifes, du moins jusqu'à la crise que traverse l'Eglise depuis un demi-siècle. Le code de 1917, préparé sous le pontificat de saint Pie X, établit que le fait d'adhérer à une secte maçonnique, ou à toute association qui lutte contre l'Eglise ou le pouvoir civil légitime (en latin : « machinantur » : il s'agit d'une sape secrète et sournoise), entraîne ipso facto l'excommunication réservée au Siège Apostolique (canon 2335). Le nouveau code de 1983 ne supprime pas ce canon, mais l'affadit terriblement : « Qui s'inscrit dans une association qui conspire contre l'Eglise sera puni d'une juste peine ; mais celui qui y joue un rôle actif ou qui la dirige sera puni d'interdit » (canon 1374). L'excommunication se mue en juste peine, et la franc-maçonnerie n'est plus citée expressément. Certes, une note de la Sacré Congrégation pour la Doctrine de la Foi, dirigée par le cardinal Ratzinger, précisera que ce canon concerne bien les francs-maçons : pourquoi alors ne pas l'indiquer dans le code lui-même, source du droit ?

Posons-nous la question de savoir pourquoi un catholique ne peut pas adhérer à la franc-maçonnerie. Nous devinons les raisons, car les buts et les moyens de l'Eglise et des sectes maçonniques sont diamétralement opposés. Mais peut-être certains maçons jouent le jeu d'un humanisme ouvert à la transcendance, d'une volonté de travailler au bien de l'humanité avec tous ceux qui visent un tel but, et se récrient contre une telle condamnation par l'Eglise. Il nous faut donc exposer ces raisons pour comprendre la nocivité de ces sectes inspirées et menées par le Prince de ce monde.

Les papes nous expliquent ces raisons dans de nombreuses encycliques. Elles sont largement citées par Mgr Lefebvre dans son ouvrage : *C'est moi l'accusé qui devrait vous juger* (Editions Fideliter, s.l., 1994). Prenons par exemple l'encyclique *Quo graviora* du pape Léon XII, datée du 13 mars 1826, et qui cite un bon nombre de documents pontificaux antérieurs traitant du même sujet, ce qui montre la continuité du Magistère de l'Eglise. Le pape énumère six arguments manifestant l'opposition radicale entre l'Evangile de Notre-Seigneur et les principes maçonniques.

Peut-on être catholique et franc-maçon ?

La première raison est l'indifférentisme professé par la franc-maçonnerie, afin d'ôter toute force à la Révélation de Dieu qui nous parvient par l'Eglise, et de mettre sur un pied d'égalité toutes les philosophies, toutes les croyances, toutes les religions. Vous pouvez participer aux travaux des loges, mais à la condition d'abandonner toute adhésion à une vérité transcendante, toute foi surnaturelle, et même toute certitude philosophique. Vous serez alors malléable pour accepter les conclusions d'un dialogue truqué d'avance car mené par des maçons haut-gradés au courant des buts réels de la maçonnerie. Un catholique ne peut accepter d'abandonner sa foi catholique, les principes de la morale, son amour de l'Eglise pour se mettre au rang des athées et des indifférents dans une assemblée cosmopolite. Comme le dit saint Paul : « le juste vit de la foi ». La foi n'est pas un mouchoir à enfouir dans la poche, mais une étendard à brandir bien haut, surtout dans les contradictions. Cette seule raison

serait suffisante pour interdire aux catholiques toute appartenance à la franc-maçonnerie.

La seconde raison concerne le secret maçonnique, au nom duquel tout ce qui se dit, tout ce qui se trame dans les loges ne peut être dévoilé, sous aucun prétexte, par les participants. Si le secret est légitime dans certains cas, soit pour permettre à quelqu'un d'ouvrir son âme sans crainte de trahison, soit en raison d'une profession comme notaire ou médecin, il n'est pas légitime de couvrir du secret l'ensemble des activités et des travaux d'une association qui de plus se présente seulement comme un groupement philanthropique. La troisième raison concerne toujours le secret, qui ne peut être levé même si des autorités légitimes, pour des raisons graves, demandent des comptes aux participants des réunions maçonniques. Le secret le plus légitime doit toujours s'effacer devant le bien commun, hormis le secret de confession qui est plus divin qu'humain. Un médecin qui reçoit un malade gravement contagieux est tenu de faire un signalement pour éviter toute pandémie, le terroriste qui confie à quelqu'un les secrets de son prochain attentat n'a aucun droit à voir son secret soigneusement gardé : il faut au plus vite tout dévoiler.

Le secret maçonnique s'oppose donc à la loi naturelle : il justifie que les pouvoirs publics interdisent dans un pays les loges maçonniques. L'aspirant qui désire être accepté dans une loge promet d'emblée de respecter le secret le plus rigoureux sur tout ce qui va être traité dans les loges, or il ne connaît ni les vrais buts de la maçonnerie, qu'on lui dévoilera petit à petit si son esprit est suffisamment apte à s'y plier, ni les autorités effectives des loges, les maçons haut-gradés que rien ne distingue des autres. Les buts, le fonctionnement réel, les chefs de son obéissance lui sont inconnus. Il n'y a rien de comparable à une société oeuvrant dans le secret mais dont les membres connaissent les buts, les moyens, les chefs et dont le secret sera levé à la demande des autorités légitimes. Pensons par exemple à la Société du Saint Sacrement qui a œuvré au 17^{ème} siècle dans l'intérêt de la religion et de la bonne moralité ou encore aux confréries de pénitents dans les régions du sud dont les membres processionnent encapuchonnés pour préserver leur anonymat. Comme le dit Léon de Poncins, dans son ouvrage *La F.:M.:contre la France* (Beauchesne, Paris, 1941) : « La F.:M.:est une superposition de sociétés secrètes dans laquelle chaque grade connaît l'existence et les secrets de

son groupe et des groupes inférieurs mais ignore ce qui se trame et se décide dans le groupe immédiatement supérieur ».

Les autres raisons exposées par Léon XII ne sont que des conséquences des arguments déjà évoqués et qui se synthétisent ainsi : la franc-maçonnerie s'oppose frontalement à l'Eglise en refusant tout dogme et en diluant toute vérité dans un salmigondis relativiste qui ne peut profiter qu'au Prince du Mensonge, elle utilise un moyen opposé à la loi naturelle et au bien de la société tant ecclésiastique que civile en prescrivant le secret à ses membres et en étant en fait une compilation de sociétés occultes.

Le pape signale que ces sociétés s'opposent aux lois civiles et ecclésiastiques (4^{ème} raison), qu'elles ont été proscrites et bannies par les lois civiles en plusieurs endroits (5^{ème} raison) et que ceux qui y adhèrent sont en mauvaise réputation chez les personnes prudentes et probes (6^{ème} raison). Il ne peut s'empêcher cependant de regretter que les avertissements des souverains pontifes n'aient pas davantage ouvert les yeux des pouvoirs civils : « Plût à Dieu qu'ils eussent été convaincus qu'ils devaient voir dans les pontifes romains, successeurs de Pierre, non seulement les pasteurs et les chefs de l'Eglise catholique, mais encore les plus fermes appuis des gouvernements et les sentinelles les plus vigilantes pour découvrir les périls de la société ! ». Les papes suivants vont continuer à dénoncer les sectes maçonniques et à dévoiler leurs buts occultes. Si vous désirez étudier une encyclique magistrale et exhaustive sur le sujet, prenez *Humanum genus* de Léon XIII (1884) et lisez-la le crayon à la main.

Ces quelques rappels de la doctrine de l'Eglise sur les sectes des francs-maçons nous encouragent à nous enrôler complètement sous l'étendard du Christ-Roi. Deux cités ici-bas se livrent une guerre acharnée dont l'enjeu est le salut des âmes ou leur damnation éternelle. Nous ne pouvons rester neutres et plaire à tout le monde. Opter pour Jésus-Christ, c'est renoncer à adopter les manières de penser du monde, ses modes et ses mœurs pour embrasser l'évangile et lui donner toute notre vie. Que cette rentrée nous trouve fidèles à notre poste parmi les disciples et les apôtres de Notre Seigneur.

Abbé Ludovic Girod

Activités paroissiales

Intention de la Croisade du Rosaire :

La sanctification de la jeunesse

Intention de la Croisade Eucharistique :

Le retour à l'Eglise de ceux qui l'ont quittée

Catéchismes :

Reims :

Enfants : le mercredi de 16h à 17h

reprise le 12 septembre

Adolescents : le mercredi de 17h30 à 18h30

reprise le 12 septembre

Adultes : les 2ème et 4ème mardis du mois de 20h30 à 21h30 (thème : histoire sainte)

Mardi 11 : la sortie d'Égypte

Mardi 25 : les 40 ans dans le désert

Charleville-Mézières :

Enfants : les samedis 8 et 22 de 17h00 à 18h00

Cercles de Tradition :

Reims : reprise en octobre

Troyes : le dimanche 16 après la messe

Charleville-Mézières : le samedi 2 après la messe

Cercle Sainte-Marie des mères de famille :

Prunay, le mardi 18 de 14h30 à 16h00 (possibilité de confier de jeunes enfants à une institutrice)

Scoutisme (Groupe Notre-Dame de France) :

Louveteaux (garçons de 8 à 12 ans) : réunion le samedi 15 de 14h00 à 17h00 au Prieuré

Jeannettes (filles de 8 à 12 ans) : idem

Scouts (garçons de 12 à 18 ans) : camp de Toussaint du lundi 29 octobre au jeudi 1^{er} novembre au château d'Étrepy (51)

Guides (filles de 12 à 18 ans) : pas de compagnie pour l'instant, mais il suffirait que quelques filles se décident pour en fonder une, reliée à la Compagnie Ste Marguerite-Marie (Alsace).

Dates à retenir :

Jeudi 6 septembre : rentrée des classes à l'École Saint-Rémi

Samedi 13 et dimanche 14 octobre : Journées de la Tradition à Villepreux (78), au domaine de Grand'Maisons.

Du samedi 27 au lundi 29 octobre : Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes

Carnet de famille

Baptême

Alix Antona, le samedi 4 août à Reims

Première communion

Le samedi 11 août à Reims

Brieuc Antona

Communion solennelle

Le dimanche 15 août à Saint-Quentin

Marie-Madeleine Novais

Enterrements

Le vendredi 10 août 2012 à Reims

Marie-Madeleine Davoine

Le 3 août à Charleville-Mézières

Raymond Pinson

Pèlerinage de rentrée

Basilique Notre-Dame de l'Épine
(au nord de Châlons-en-Champagne)

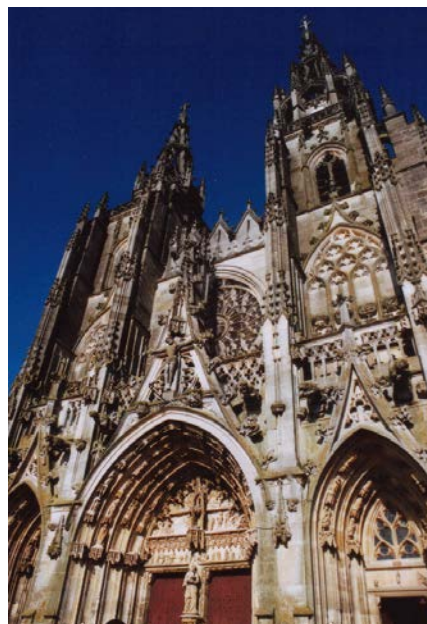
Samedi 29 septembre

12h30 : repas tiré du sac (parc de Courtisols)

14h00 : marche vers la Basilique

16h30 : messe

18h00 : fin du pèlerinage

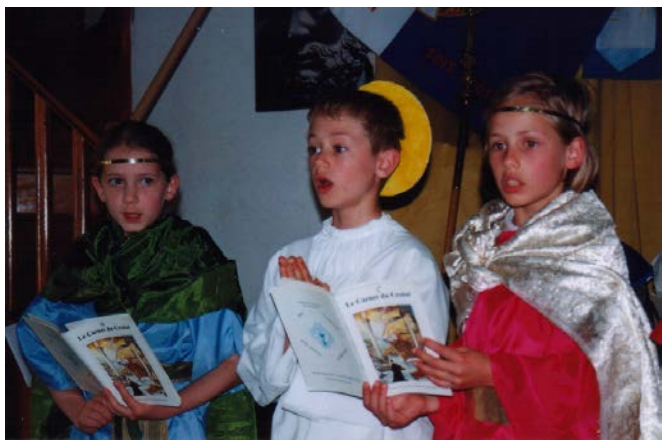


Au fil du temps

Mercredi 27 juin : dernier jour de classe à l'Ecole Saint-Rémi avant les grandes vacances. La journée se passa en rangements, nettoyages et ultime répétition pour le petit spectacle. A 16 heures, les élèves s'installèrent sous la grange ainsi que les parents et amis venus pour l'occasion et tous ceux qui le méritaient reçurent un prix. Nous renouvelâmes ensuite la consécration de l'école au Sacré-Cœur puis les enfants présentèrent leur spectacle : des chants et des mimes par les plus petits, une saynète racontant l'épopée de sainte Jeanne d'Arc par les plus grands. Un goûter acheva cette bonne journée.



Vendredi 29 : les trois abbés du Prieuré étaient à Ecône pour la cérémonie des ordinations diaconales et sacerdotales par Mgr Fellay. A Charleville-Mézières, l'Abbé Rigault célébra une messe de Requiem pour le premier anniversaire du décès de Jean-Michel Thomas.



Du 1^{er} au 8 juillet : session de formation générale du Bafa à l'Ecole Saint-Rémi, organisée par la Fédération des Scouts Godefroy de Bouillon et l'Afocal. Une douzaine de stagiaires reçurent ainsi la formation fixée par l'Etat pour encadrer les séjours de vacances. Mme Girod, une belle-soeur

du Prieur, vint offrir ses talents de cuisinière pour nourrir tout ce petit monde et nous l'en remercions.



Du 7 au 14 juillet : camp des louveteaux et des jeannettes à Lignol-le-Château, chez M. et Mme Piot, avec les louveteaux et les jeannettes de Conflans-Sainte-Honorine. La direction du camp fut assurée par Mlle Clotilde Hennequin et l'aumônerie par l'Abbé Jacquemet. Les enfants visitèrent la cristallerie de Bayel, ce qui leur valut un bel article dans le journal de la région.



Du 9 au 26 juillet : camp scout à Lormes, dans le Morvan, pour les scouts de la Troupe Saint-Sébastien. Le camp commença sous un temps maussade et froid, mais s'acheva sous un soleil radieux pour une fois : ne désespérons pas, les conséquences du réchauffement climatique finiront bien par se faire sentir. Nous allâmes en pèlerinage à Vézelay, avec une messe célébrée à Saint-Père-sous-Vézelay. Un autre dimanche, ce fut le curé de Lormes qui nous accueillit dans son église : tous les diocèses ne ressemblent heureusement pas à ceux de Champagne-Ardenne ! Les scouts purent descendre une portion du Chalaux en rafting et découvrir une superbe région.

Début août : les nouvelles se précisent pour les mutations qui affectent encore cette année notre prieuré. L'Abbé de Crécy est nommé au Prieuré Saint-Vincent-de-Paul, près de Versailles et l'Abbé de Beaunay au Prieuré Saint-Ferréol à Marseille. Qu'ils soient tous deux remerciés pour leur apostolat de trop courte durée exercé dans notre région et qu'ils continuent à répandre la grâce du Christ là où nos supérieurs les ont nommés. L'Abbé Denis Coulomb, qui vient d'être ordonné prêtre, est nommé à Prunay, ainsi que l'Abbé François Chazal, ordonné en 1996.



Mercredi 15 août : dernières messes de l'Abbé de Beaunay à Joinville et à Troyes, ce qui permit aux fidèles de le saluer et de le remercier avant son départ. L'Abbé Coulomb célébra la messe à Charville-Mézières et y donna sa bénédiction de jeune prêtre, ainsi qu'à Reims, après la procession et le renouvellement du voeu de Louis XIII.

Du 23 au 26 août : l'Abbé Girod participa au pèlerinage du Puy ainsi qu'une bonne délégation de la Troupe Saint-Sébastien. Le vendredi 24, un grand spectacle sur le thème des « Compagnons de la Sainte Lance » fut donné à Saint-Paulien pour fêter les 30 ans de la Fédération des Scouts et Guides Godefroy de Bouillon, avec plus de 250 scouts et chefs de la Fédération venus pour l'occasion. Samedi et dimanche, les scouts se joignirent aux pèlerins habituels pour marcher en direction de Notre-Dame-du-Puy, en préparation du grand jubilé de 2016. Le dimanche, la messe fut célébrée en fin de matinée dans les jardins du séminaire et l'après-midi, une grande procession nous mena jusqu'à la basilique que nous remplirent de notre présence et de nos chants.

Vie spirituelle

Marie dans la liturgie de l'Eglise

Si nous ouvrons un calendrier avec les fêtes de l'Eglise ou simplement l'*Ordo*, nous pourrions remarquer facilement la place prépondérante des jours consacrés à la Très Sainte Vierge Marie.

Tout d'abord, nous avons, bien sûr, le samedi qui lui est spécialement réservé; si bien que lorsqu'aucune fête de saint ne correspond à cette date, l'office et la messe sont ceux de la Sainte Vierge. Nous avons également le premier samedi du mois qui lui est consacré.

Mais regardons mieux : nous découvrirons qu'il ne se passe pas un mois de l'année sans qu'il y ait une fête chantant une des gloires de Marie. Voici, en commençant par l'Avent, début de l'année liturgique, ces jours mariaux :

8 décembre : Immaculée Conception
25 décembre : Noël où sont exaltés l'Enfant et sa Mère

Janvier : 1^{er} dimanche après l'Epiphanie, fête de la Sainte Famille

23 janvier : Mariage de la Très Sainte Vierge Marie

2 février : Présentation de Jésus au temple et Purification de Marie

11 février : Notre-Dame de Lourdes

25 mars : Annonciation

26 avril : Notre-Dame du bon Conseil

Mai : Mois consacré à Marie

31 mai : Marie Reine

27 juin : Notre-Dame du Perpétuel Secours

2 juillet : Visitation de la Très Sainte Vierge Marie à sa cousine Sainte Elisabeth

16 juillet : Notre-Dame du Mont Carmel

15 août : Assomption

22 août : Cœur douloureux et immaculé de Marie

8 septembre : Nativité de la Très Sainte Vierge Marie

12 septembre : Saint Nom de Marie

15 septembre : Notre-Dame des sept douleurs
Octobre : Mois consacré à Notre-Dame du Rosaire
7 octobre : Notre-Dame du Rosaire ; victoire de
Lépante sur les musulmans
11 octobre : Maternité de la Sainte Vierge
21 novembre : Présentation de la Très Sainte
Vierge Marie au temple

Et nous pourrions en ajouter d'autres qui sont plus propres à certains diocèses.

Pourquoi ces fêtes si nombreuses de la Sainte Vierge Marie ? L'Eglise, seule dépositaire de la Vérité divine, enseigne celle-ci en grande partie par la liturgie. Il est donc évident qu'en plaçant ces fêtes tout au long de l'année, elle veut nous rappeler qu'il nous faut aimer celle qui est non seulement Mère de Dieu, mais par l'ordre même de son Fils, celle qui est NOTRE Mère ; et comme toute bonne mère, elle désire notre bien et intercède donc en notre faveur auprès de Dieu.

Mais encore davantage ! Cette insistance de l'Eglise nous transmet une vérité capitale : Marie doit avoir une place de choix dans notre vie, car c'est par elle, canal de la grâce, que nous pourrions nous sauver. Dieu lui a donné, en effet, une puissance sur son Cœur et Marie l'exerce, cette puissance, pour notre avantage ; alors oui, vraiment aimons Marie ; quel doux devoir : aimer sa Mère ; profitons de ce mois de septembre où nous célébrons trois fêtes en son honneur pour

nous jeter avec confiance dans les bras du Refuge des pécheurs !



« Jetez les yeux sur cette Etoile, et criez : Marie ! » (St Bernard).

Abbé Denis Coulomb

Un apôtre de la souveraineté de Jésus-Christ Le Cardinal Luçon, archevêque de Reims (suite de la Sainte Ampoule N° 208)

« C'est en France, disait le Cardinal, que les philosophes du 18^{ème} siècle ont conçu et mis au jour le dessein de renverser la royauté sociale de Jésus-Christ et de déchristianiser le monde ; c'est en France que les secte héritières de leur esprit ont voulu tenter le premier essai d'un état athée, d'une société sans Dieu, d'un peuple sans religion ; c'est en France conséquemment que se trouvent le centre et le foyer le plus ardent de la lutte contre le Christ et son Eglise.

Et voilà pourquoi c'est bien chez nous que Dieu a voulu opposer à la négation naturaliste l'affirmation la plus éclatante, la démonstration la

plus saisissante de la réalité du surnaturel et de la vérité de notre foi.

Mais les faits et les enseignements de Lourdes ne regardent pas uniquement la France. Ils portent plus loin ; ils s'adressent au monde entier. C'est dans toutes les nations que l'Eglise voit de nos jours se dresser devant elle en ennemie la synagogue de Satan.

La lutte actuelle, d'ailleurs, n'est qu'une phase, et la forme spéciale à notre temps, de la lutte éternelle du mal contre le bien, du mensonge contre la vérité, de la cité du démon contre la cité de Dieu, de Lucifer contre le Christ.

[...] A nous aussi il est montré cet Homme-Dieu, dans les bras de la mère, sur la croix, dans l'hostie, et Dieu réclame pour lui la foi, l'adoration, l'obéissance des hommes comme celles des anges ; la foi l'adoration, l'obéissance des peuples comme celle des individus.

C'est le signe élevé par Dieu au milieu des peuples, mais un signe livré à la contradiction. Tous les siècles, toutes les générations, tous les hommes doivent passer devant lui, et, en passant devant lui, se prononcer pour ou contre lui, en lui donnant ou en lui refusant foi et obéissance. Et de l'attitude prise envers lui dépend pour les nations comme pour les âmes le salut ou la perdition ; car, pour les nations comme pour les âmes, il n'y a de salut qu'en lui.

Notre siècle passe à son tour, et comme les autres, il se partage. Mais ce qu'il y a de particulier à notre époque, c'est que ce sont les peuples, les états, les sociétés que l'on veut entraîner dans l'apostasie : c'est la royauté sociale de Jésus-Christ qui est reniée. Et comme autrefois dans le ciel, entre Michel et Lucifer, une lutte ardente est engagée entre les adorateurs du Christ qui l'acclament et les ennemis qui le repoussent. Entre ces deux clameurs contradictoires, le Christ passe ; et, du sein de l'hostie, comme du haut de la croix, comme des bras de sa mère, il nous interroge : Et vous, hommes du vingtième siècle, que pensez-vous de moi ?... Voulez-vous aussi m'abandonner ?... Et il s'en va à travers le monde, et il nous convoque de nation en nation, et nous allons de France en Belgique, de Belgique en Angleterre, d'Angleterre en Allemagne, d'Allemagne en Autriche, en Espagne, au Canada, lui porter notre réponse ».

La guerre mondiale éclate au lendemain du Congrès. Dans Reims bombardé, le Cardinal demeure et, chaque vendredi, il se rend dans sa cathédrale faire son Chemin de croix pour la France.

Pauvre cathédrale, vide et déserte, où le vent s'engouffre dans les fenêtres sans verrières... En son mémorial de guerre, le Cardinal écrit : « Via crucis in cathedrali vastata et mugente ». A mi-voix, l'Archevêque chantait les litanies des saints de France, le Miserere de la France, le Parce Domine du peuple français. Il se rendait ensuite aux fonts baptismaux, là où la France est devenue chrétienne, redire le Credo de la foi catholique et française et, rapporte Pierre Lyautey, attester au Christ en qualité de successeur de saint Remi et de gardien du Baptistère national, que la France du vingtième siècle professait la même foi que celle

du cinquième. Ce pèlerinage si émouvant commençait par une prière à Notre-Dame, patronne de la cathédrale et se terminait à l'autel de la Vierge, au transept nord : à Marie, Reine de France, le Cardinal demandait la paix dans le droit, la justice et l'honneur. Il chantait à mi-voix l'antienne antique : Sancta Maria succurre miseris, dont naguère le Cardinal Pie se plaisait à expliquer aux fidèles la prenant beauté.

Le Cardinal Mercier, archevêque de Maline, écrivait en sa lettre pastorale pour le Carême 1918 : « Le principal crime que le monde expie, c'est l'apostasie officielle des Etats ». Le Cardinal Mercier se faisait l'écho de Benoît XV : le Souverain Pontife avait déclaré en son allocution au Sacré-Collège, lors de la fête de Noël 1917 : « C'est l'athéisme légal érigé en système de civilisation qui a précipité le monde dans un déluge de sang ».

Mais déjà dans sa lettre pastorale de Carême 1917, le Cardinal Luçon, exposant « la nécessité de la religion », affirmait : « La cause de nos maux, c'est l'absence de Dieu : le salut sera le rappel de Dieu dans notre société. Le relèvement moral ne se fera pas sans le relèvement religieux. Il faut que la France revienne à Dieu : c'est son premier intérêt comme son premier devoir. Les droits de Dieu sont imprescriptibles, nous ne les avons point supprimés en les effaçant de nos lois. Les peuples, les Etats, ne sont pas plus indépendants de lui que les individus. Ils ne peuvent donc pas le mettre de côté sans manquer à leur devoir le plus essentiel, sans encourir les plus légitimes représailles de sa justice ».

Et, en 1918, dans sa lettre pastorale sur « la Providence et la guerre » : « Reconnaissons hautement la souveraineté de Dieu sur les peuples, sur les Etats, sur notre pays ; faisons-lui amende honorable pour l'injure que nous lui avons faite par la méconnaissance de ses droits ; et promettons-lui de lui rendre la place qui lui est due dans notre vie, dans nos familles, dans notre vie nationale ».

Au lendemain de la guerre, Pie XI proclamera dans l'encyclique *Ubi Arcano Dei* du 23 décembre 1922 : « Le jour où les Etats et les gouvernements se feront un devoir sacré de se régler dans leur vie politique, au-dedans et au-dehors, sur les enseignements, les préceptes de Jésus-Christ, alors, mais alors seulement, ils jouiront à l'intérieur d'une paix profitable, entretiendront des rapports de mutuelle confiance et résoudront pacifiquement les conflits qui pourraient surgir ».

R.P. Charles Baillif

		Calendrier liturgique septembre 2012	Prieuré N-D-de-Fatima 3, rue Charles Barbelet 51360 Prunay 03 26 61 70 71	Reims Eglise N-D de France 8, rue Edmé Moreau 03 26 61 70 71	Charleville-Mézières Chapelle St-Walfroy 20, rue de Clèves 03 26 61 70 71 06 61 80 04 37
sam	1	De la sainte Vierge		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	2	14 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	3	Saint Pie X	Messe : 11h15		
mardi	4	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	5	Saint Laurent Justinien	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	6	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	7	De la férie		Conf : 18h – M : 18h30	Messe : 18h15
sam	8	Nativité de la T. Ste Vierge		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	9	15 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	10	Saint Nicolas de Tolentino	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	11	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	12	Saint Nom de Marie	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	13	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	14	Exaltation de la Ste Croix	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	15	N-D des sept Douleurs		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00 (Lametz)
dim	16	16 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	17	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	18	Saint Joseph de Cupertino	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	19	Mercr. des Quatre-Temps	Messe : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	20	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	21	Vendre. des Quatre-Temps	Messe : 11h15	Conf : 18h – M : 18h30	
sam	22	Samedi des Quatre-Temps		Conf : 10h30 – M : 11h	Messe : 18h00
dim	23	17 ^{ème} dim après la Pent..		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00
lundi	24	De la férie	Messes : 8h30 et 11h15		
mardi	25	De la férie	Messes : 7h30 et 11h15		
mer	26	De la férie	Messes : 7h30	Conf : 18h – M : 18h30	
jeudi	27	Saints Côme et Damien	Messes : 8h30 et 11h15		
vend	28	Saint Wenceslas	Messe à 11h15		
sam	29	Dédicace de St Michel Ar.	<i>Pèlerinage</i>	<i>Pèlerinage</i>	<i>Pèlerinage</i>
dim	30	18 ^{ème} dim après la Pent.		Confessions : 9h30 Messe : 10h00	Confessions : 9h30 Messe : 10h00

Joinville (52) : Couvent des Annonciades – 22 avenue Irma Masson

Se renseigner désormais auprès du Prieuré Saint-Nicolas, de Nancy. Tél. : 09 53 84 61 70

Troyes (10) : Chapelle Saint-Bernard – 28, rue des Prés l'Evêque

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : confessions à 17h30, messe à 18h00

Saint-Quentin (02) : Chapelle de l'Immaculée Conception – 38, rue des Patriotes (03 23 61 27 72)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 10h45

Le-Hérie-la-Viéville (02) : Cours Notre-Dame des Victoires – rue du Château (03 23 61 00 83)

Tous les dimanches et jours de fête d'obligation : messe à 8h30. Messe en semaine : se renseigner